



Extrait du registre
des délibérations du
conseil municipal de
la Ville de Loupian

N° 3169 bis

Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Procurations : 3
Absents : 4

Séance publique du mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, et le mardi 28 du mois de mars 2023 à 18 heures et 30 minutes, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le 22 du mois de mars, sous la présidence d'Alain VIDAL, Maire.

Secrétaire de séance : David BLANCHARD

Présents : Alain VIDAL, Ghislaine SABORIT, Bernard VIDAL, Céline MULET, Pascal MUSENGER, Pauline MARTIN, David BLANCHARD, Julie JEANJEAN, Nicolas CHARBONNIER, Jeannette ROUZIERE VIDAL, Francis PELAYO, Stéphanie GINESTET (douze présents)

Procurations : Fanny GARRIGUES à Ghislaine SABORIT, Claire TURREL à Céline MULET, Philippe BRUNEAU à Alain VIDAL (trois procurations)

Absents : Laurent GIBERT, Grégory DUCELLIER, Carine LETALLE, André GENNA (quatre absents)

ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE La Délibération N° 3169 - Adoption du Budget Primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-1,

Considérant que le Budget Primitif dressé pour l'exercice 2023 est présenté en Conseil municipal.

Considérant que la section de fonctionnement s'équilibre entre dépenses et recettes à 2 599 435,08 €. Elle reprend l'excédent reporté de 39 538,98 € de l'exercice 2022.

Considérant que la section d'investissement s'équilibre entre dépenses et recettes à 930 466,30 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

ADOpte les deux sections comme suit :

En section de **fonctionnement**, les chapitres suivants en **dépenses** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
011	Charges à caractère général	666 604,39 €	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	1 540 000,00 €	Adopté à l'unanimité (2 abstentions : F. PELAYO et S. GINESTET)
65	Autres charges de gestion courante	217 295,91 €	Adopté à l'unanimité
Total des dépenses de gestion des services			2 423 900,30 €
66	Charges financières	60 000,00 €	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Adopté à l'unanimité
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00 €	Adopté à l'unanimité
Total des dépenses réelles de fonctionnement			2 485 900,30 €
023	Virement à la section d'investissement	113 534,78 €	Adopté à l'unanimité
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			113 534,78 €
TOTAL			2 599 435,08 €

En section de **fonctionnement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
013	Atténuation de charges	60 000,00 €	Adopté à l'unanimité
70	Produits des services	244 855,32 €	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes	1 829 308,00 €	Adopté à l'unanimité
74	Dotations et participations	332 495,00 €	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits de gestion courante	23 237,78 €	Adopté à l'unanimité
Total des recettes de gestion courante		2 489 896,10 €	
77	Produits exceptionnels		
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 489 896,10 €	
042	Opérations d'ordre entre section	70 000,00 €	Adopté à l'unanimité
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		70 000,00 €	
TOTAL		2 559 896,10 €	

Résultat reporté : + 39 538,98 €

TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées : 2 599 435,08 €

En section d'**investissement**, les chapitres suivants en **dépenses** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées	6 000,00 €	Adopté à l'unanimité
21	Immobilisations corporelles	179 060,00 €	Adopté à l'unanimité
Total des opérations d'équipement		168 137,94 €	Adopté à l'unanimité
16	Remboursement d'emprunts	107 164,68 €	Adopté à l'unanimité
Total des dépenses réelles d'investissement		460 362,62 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	70 000,00 €	Adopté à l'unanimité
TOTAL		530 362,62 €	

Restes à réaliser 2022 : 140 536,27 €

Solde d'exécution reporté (001) : 259 567,41 €

TOTAL des dépenses d'investissement cumulées : 930 466,30 €

En section d'**investissement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
13	Subventions d'investissement	197 861,00 €	Adopté à l'unanimité
Total des recettes d'équipement		197 861,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	68 966,84 €	Adopté à l'unanimité
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	202 727,68 €	Adopté à l'unanimité
024	Produits des cessions d'immo	150 000,00 €	Adopté à l'unanimité
Total des recettes réelles financières		421 694,52 €	
Total des recettes réelles d'investissement		619 555,52 €	
021	Virement de section de fonctionnement	113 354,78 €	Adopté à l'unanimité
Total des recettes d'ordre d'investissement		113 354,78 €	
TOTAL		733 090,30 €	

Restes à réaliser 2022 : 197 376,00 €

TOTAL des recettes d'investissement cumulées : 930 466,30 €

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2023 présenté par Monsieur le Maire et joint à la présente délibération.

Membres en exercice : 19 (dix-neuf)

Nombre de membres présents : 12 (douze)

Nombre de Suffrages exprimés : 15 (quinze)

Votes pour : 15 (quinze)

Votes contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (zéro)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,



Alain VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 034-213401433-20230328-3169BIS-BF